

RAPPORT D'ACHÈVEMENT DE PROJET (RAP) POUR LES OPERATIONS DU SECTEUR PUBLIC



GRUPE DE LA BANQUE
AFRICAINNE DE
DEVELOPPEMENT

I Données de base

A Données du rapport

Rapport daté du	Rapport daté du:	27 Octobre 2017	
	Date de la mission (<i>en cas de mission sur le terrain</i>)	De : 10 octobre 2017	Au : 11 octobre 2017

B Responsables du projet au sein de la Banque

Fonctions	À l'approbation	À l'achèvement
Directeur régional	G. NEGATU, Directeur , EARC	G. NEGATU, Directeur Général, RDGE
Chef de bureau national	A.A. BA, Représentant Résident, COBI	J.S. TOKINDANG, Représentant Résident ai, COBI
Directeur sectoriel	SOUCAT, Directrice, OSHD	O. DIBBA-WADDA, Directeur, AHHD0
	S. TAPSOBA, ORFS	S. TAPSOBA, RDTS
Responsable sectoriel	J. MURARA, Chef de Division ai, OSHD1	N. NWABUFO, Directeur Général Adjoint, RDGE
Coordinateur d'activités	H. YAMUREMYE, OSHD1/BIFO	H. YAMUREMYE, COBI/RDGE2
Coordinateur d'activités suppléant		
Chargé d'équipe chargée du RAP		H. YAMUREMYE, COBI/RDGE2
Membres de l'équipe chargée du RAP		

C Données du projet

Nom du projet : Projet d'assistance technique et de renforcement des capacités du Secrétariat Exécutif de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) pour l'appui à l'initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles	
• Code du projet : P-Z1-KF0-035	Numéro(s) de(s) instrument(s) de financement : Pilier III FEF n° 5900155005551

Type de projet : Renforcement des capacités		Secteur : Multisecteur
Pays : REGIONAL		Catégorisation environnementale (1-3): NA
Etapes de traitement du dossier – Uniquement pour les financements approuvés par la Banque (ajouter/supprimer des lignes en fonction du nombre de sources de financement)	Evènements importants (Uniquement pour les financements approuvés par la Banque)	Décaissements et dates de clôture (Uniquement pour les financements approuvés par la Banque)
Source/instrument de financement 1 : 1,49 millions d'UC	Source/instrument de financement 1 : FAT	Source/instrument de financement 1 : FAT
• Date d'approbation : 15/07/2013	Montant annulé : 385 287 UC	• Date limite initiale de décaissement : 31 décembre 2015
• Date de signature : 08/11/2013	Financement complémentaire: 0	• Date initiale de clôture : 31 décembre 2015
• Date d'entrée en vigueur : 08/11/2013	Restructuration: Le projet n'a fait l'objet d'aucune restructuration	Délai révisé du décaissement : 31/03/2017
Date d'entrée en vigueur du premier décaissement : 02/04/2014	Prorogation : prorogation de 15 mois	Date de clôture révisée : 31/03/2017
Date réelle du premier décaissement : 20/05/2014		
Organisme(s) d'exécution et de mise en œuvre: SECRETARIAT EXECUTIF DE LA CIRGL		

D Revue et commentaires de la Direction

Rapport examiné par	Nom	Examiné le	Commentaires
Chef de bureau national	J. TOKINDANG, Représentant Résident, COBI		
Directeur régional	G. NEGATU, DG/RDGE		
Chef de division sectoriel	N.NWABUFO, DDG/RDGE		
Directeur Sectoriel	O. DIBBA-WADDA, Directeur, AHHD0		

II Évaluation des performances du projet

A Pertinence

1. Pertinence de l'objectif de développement du projet

Notation* Compte-rendu descriptif (250 mots maximum)

4	<p>L'Objectif poursuivi par le projet consistait à mettre en place au sein des pays membre de la CIRGL des mécanismes de suivi de la chaîne d'approvisionnement des minerais pour s'assurer que seuls les minerais certifiés atteignent le marché mondial et que les minerais provenant des sites miniers qui sont associés aux activités des groupes armés en soient exclus. Au vu des implications négatives du faible contrôle de la chaîne d'approvisionnement des minerais sur la sécurité des pays de la Région des Grands Lacs, l'objectif du projet était pertinent dans la mesure où il visait : (i) la certification des minéraux comme moyen de limiter les effets du commerce illicite sur le financement des différents foyers de conflits, (ii) l'harmonisation des lois sur l'exploitation minière afin de permettre aux Etats membres, de mettre en place des outils et des mécanismes permettant de renforcer le contrôle du commerce des minéraux ainsi que (iii) la formalisation de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle qui permettrait d'une part d'améliorer les conditions de travail des exploitants, de mieux structurer leurs organisations, de leur permettre l'accès au financement de leurs activités et d'autre part de mieux contrôler le commerce des minerais passant par ce canal.</p>
---	--

* Pour toutes les notations, utiliser l'échelle suivante : 4 (Très satisfaisant), 3 (Satisfaisant), 2 (Insatisfaisant), 1 (Très insatisfaisant)

2. Pertinence de la conception du projet

Notation*	Compte-rendu descriptif (250 mots maximum)
3	<p>La conception du projet tire sa pertinence de son alignement sur la stratégie de la Banque 2014-2019 qui vise à remédier à la fragilité et à renforcer la résilience en Afrique. Le projet est conforme à la stratégie du Groupe de la Banque pour un engagement renforcé dans les États en transition. Il est également directement aligné sur les Directives sur l'administration du programme d'assistance technique et de renforcement des capacités des opérations du Pilier III de la Facilité pour les États fragiles. L'objectif primordial des opérations de la FAT dans les projets régionaux est de soutenir la transition des environnements en conflit vers la reprise normale et le développement à long terme.</p> <p>La conception du projet a également bénéficié de l'expérience de la Banque dans la mise en œuvre de projets similaires dans de nombreux États fragiles, y compris les États membres de la CIRGL concernés par ce projet d'assistance technique et de renforcement de capacités, qui sont la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, la République du Congo, le Rwanda et le Burundi. En outre, la conception du projet est alignée sur l'objectif général du Protocole visant à soutenir l'Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, en mettant l'accent sur l'introduction et la mise en place d'un mécanisme régional de certification.</p> <p>Toutefois, au vu de la situation de conflits dans laquelle se trouvait certains pays comme la République Centrafricaine, on peut se poser la question de savoir s'il était opportun de les prendre en compte dans le projet. Il en est de même de la République Congo qui estime ne pas avoir de réserves de minerais des 3T (Tin, Tantalum, Tungsten), et Or prouvées. Compte tenu de la nécessité de mettre à jour et/ou de créer de nouveaux outils, tel que le Guide de formalisation du secteur minier, la conception du projet aurait dû tenir compte du besoin d'étendre la durée de son exécution pour permettre aux pays bénéficiaires de s'en approprier davantage.</p>

3. Enseignements tirés relativement à la pertinence

Questions clés (5 maximum, ; si nécessaire, ajouter d'autres lignes)	Enseignements tirés	Public cible
La situation conflictuelle de certains pays ne permet pas d'envisager des avancées majeures en matière législative car cela nécessite un minimum de stabilité institutionnelle.	La situation de l'environnement politique doit être suffisamment pris en compte avant de s'engager dans un projet dont la mise en œuvre nécessite un niveau de Gouvernance acceptable.	Donataire et Partenaires au développement

Le projet n'a pas tenu compte de l'existence des minerais concernés par le protocole au niveau de la République du Congo.	Les enjeux liés à l'adhésion dans un programme doivent être suffisamment évalués avant d'impliquer un Gouvernement dans un processus devant amener à des changements au niveau législatif dans des secteurs aussi sensibles comme le secteur minier .	Donataire et Partenaires au développement
---	---	---

B Efficacité

1. Progrès réalisés pour atteindre l'objectif de développement du projet (objet du projet)

Commentaires
<p><i>Fournir un bref descriptif du projet (composantes) et indiquer le contexte dans lequel il a été conçu et exécuté. Indiquer l'objectif de développement du projet (généralement l'objet du projet, tel qu'indiqué dans le CLAR)) et évaluer le progrès accompli. Les effets imprévus devraient également être pris en compte, ainsi qu'une référence spécifique à l'égalité des sexes dans le projet. Longueur maximale indicative : 400 mots.</i></p>
<p>Le projet était articulé autour de trois composantes à savoir : (i) Appui au renforcement des capacités institutionnelles de la CIRGL, (ii) Mise en œuvre du Protocole de la CIRGL sur l'exploitation illégale des ressources naturelles ainsi que (iii) la Gestion du projet. Au niveau de la composante « renforcement des capacités institutionnelles », le projet a financé l'activité relative à l'intégration du genre dans la gestion des ressources naturelles qui a permis d'organiser deux ateliers de formation à Kigali et à Kinshasa pour aider les États membres à intégrer les aspects sexospécifiques dans leurs politiques nationales en matière de gestion des ressources naturelles. Au total ces formations ont touché un public de 77 personnes, relevant de l'administration publique et des organisations de la société civile des États membres. Ces activités de formation se basaient sur un guide de sensibilisation qui a été produit sous le financement de la GIZ mais dont l'élaboration n'avait pas tenu compte des spécificités de chaque pays en matière d'intégration du genre dans la gestion des ressources naturelles. Par la suite la CIRGL a estimé qu'il était nécessaire d'avoir une connaissance approfondie de la problématique genre dans le secteur de la gestion des ressources naturelles et a élaboré une étude d'évaluation de la prise en compte du genre dans le secteur minier en RCA et au Rwanda qui a été validée lors d'un atelier tenu en mars 2017 à Kigali au Rwanda. Il est ressorti de l'étude qu'il était important d'organiser davantage de formations / ateliers de sensibilisation, de diffuser les directives de la CIRGL sur l'intégration de la dimension de genre dans le secteur minier et d'élaborer régulièrement des évaluations sur l'intégration des questions de genre dans le secteur minier au niveau des autres États membres de la CIRGL.</p> <p>Concernant le suivi et évaluation, une étude de référence a été faite en vue de comprendre la situation de départ dans ce domaine. Par la suite, quatre ateliers de formation et trois missions de suivi post-formation ont été organisés au Burundi, en République centrafricaine, en République du Congo, en République démocratique du Congo et au Rwanda en vue d'aider les pays à mettre en place progressivement un système de suivi-évaluation sur le commerce des minerais (3 T et Or). Au total, 32 participants dont 12 membres du personnel du Secrétariat exécutif et 20 fonctionnaires des États membres ont été formés sur les outils de suivi-évaluation dans le secteur minier.</p> <p>Enfin, au titre de cette composante, une stratégie de communication a été développée afin de permettre aux États membres, parties prenantes et les partenaires d'être suffisamment informés sur les outils mis en place par la CIRGL pour lutter contre l'exploitation illégale des minerais. L'expert a formé et accompagné le personnel de la CIRGL dans la mise en œuvre de cette stratégie et dans l'utilisation du site WEB.</p> <p>Quant à la composante 2: «Mise en œuvre du Protocole de la CIRGL sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et le</p>

commerce des Minerais enclins aux conflits», elle a permis la mise en œuvre des activités ci-après: (i) l'harmonisation des législations nationales, (ii) l'appui au Comité d'audit de la CIRGL, et (iii) la formalisation du secteur minier artisanal.

Concernant l'harmonisation des législations nationales, le Secrétariat de la CIRGL a organisé une conférence de haut niveau sur la domestication (harmonisation avec les lois nationales) du protocole sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles dans tous les États membres. La feuille de route sur la domestication a été mise à jour avec une recommandation pour tous les États membres de la CIRGL de mettre en place des feuilles de route nationales exhaustives sur la domestication des protocoles prioritaires avec des indicateurs mesurables de leur mise en œuvre et de les soumettre au Secrétariat de la Conférence fin mai 2017.

Pour les appuis au Comité d'audit de la CIRGL, le projet CIRGL-BAD a apporté un soutien très important en finançant le recrutement de l'assistant en charge de la coordination du travail du Comité d'audit sur la période du projet. En outre, le projet a permis aux membres du comité d'audit de développer plusieurs outils d'audit tels que les modèles de demande de propositions, le plan de vérification, le rapport de vérification, l'examen des rapports de vérification, la liste de vérification orientation. Le Comité d'audit a pu mener une phase d'audit pilote avec 8 entreprises exportatrices au Rwanda et en RDC pour tester la méthodologie d'audit et les outils développés. Sur la base des résultats de la phase pilote, le comité d'audit a documenté les leçons apprises et les domaines d'amélioration des normes de certification régionales, de la méthodologie d'audit et de la liste de contrôle. Afin de sensibiliser davantage les États Membres sur la nécessité de mettre en place les meilleures pratiques du Mécanisme régional de certification, deux ateliers ont été organisés respectivement à Brazzaville en octobre 2016 et en mars 2017. Ce cadre a permis aux participants d'avoir une meilleure compréhension du mécanisme régional de certification ainsi que des responsabilités des parties prenantes dans sa mise en œuvre.

Enfin, le projet a financé l'élaboration d'un Guide régional sur la formalisation du secteur minier artisanal dans la région des Grands Lacs. Le guide fournit des recommandations aux États membres de nature à aider à la formalisation de la gestion du secteur minier artisanal. Le Guide ambitionne d'aider les gouvernements à tirer davantage profit des bénéfices du secteur artisanal minier tout en maîtrisant les impacts négatifs du commerce illégal des minerais sur la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs.

De manière générale, on constate que la région est plutôt en retard quant à l'harmonisation et à l'alignement des instruments juridiques sur le Protocole de la CIRGL, mais la région a considérablement progressé dans la mise en œuvre des mécanismes de certification, tant nationaux que régionaux.

2. Établissement de rapports sur les effets

Indicateurs des effets (selon le CLAR; si nécessaires, ajouter d'autres lignes)	Valeur de base (année)	Valeur la plus récente (A)	Cible visée (B) (valeur escomptée à l'achèvement du projet)	Progrès vers la réalisation de la cible (% réalisé) (A/B)	Compte-rendu descriptif (longueur maximale indicative : 50 mots par effets)	Indicateur sectoriel de base (Oui/Non)
Effet 1 Les capacités du Secrétariat Exécutif sont renforcées et lui permettent d'appuyer les États membres dans la mise en œuvre du protocole.						
Accroissement des compétences liées à quatre domaines: a) la comptabilité; b) l'audit;	0	4	4	100%	Grace aux interactions avec l'Unité de Gestion du projet et les différents ateliers de formation, plusieurs membres	

Indicateurs des effets (selon le CLAR; si nécessaires, ajouter d'autres lignes)	Valeur de base (année)	Valeur la plus récente (A)	Cible visée (B) (valeur escomptée à l'achèvement du projet)	Progrès vers la réalisation de la cible (% réalisé) (A/B)	Compte-rendu descriptif (longueur maximale indicative : 50 mots par effets)	Indicateur sectoriel de base (Oui/Non)
c) les acquisitions; et d) Suivi-évaluation.					du personnel ont été formés sur : a) la qualité des opérations en comptabilité; b) l'audit; c) l'approvisionnement; et d) le suivi et l'évaluation au sein de CS se sont améliorés. Les rapports relatifs aux quatre domaines ont été produits en temps opportun et les progrès ont été régulièrement évalués.	
Plans de travail, plans de passation des marchés et décaissements élaborés et mis en œuvre dans les délais		3	3	100%	Les plans de travail, les plans de passation de marchés et les plans de décaissement ont été produits en temps opportun, mais certaines activités ont été retardées en raison de la situation politique au Burundi consécutive à la crise de 2015.	
Notation sur une échelle de 1-5.par les Pays membres des fonctions relatives l'Initiative Régionale contre l'exploitation illicite des ressources naturelles est satisfaisante		3	3	100%	Un questionnaire a été élaboré et a été utilisé pour évaluer l'Unité technique en charge de la Gestion des ressources naturelles. Sur l'échelle de 1 à 10 utilisée, le Secrétariat Exécutif (Unité technique) a une note de 6 sur 10.	
Manuels sur l'exploitation des ressources naturelles et le commerce des minerais sujets aux conflits produits		3	4	75%	3 manuels sur le renforcement des capacités de S & E et un manuel de certification des minerais ont été élaborés, revus et adoptés	
Rapports de S & E consolidés sur la mise en œuvre de l'Initiative Régional contre l'exploitation illicite des ressources naturelles le		Rapport sur 2013-2015	2	100%	La CIRGL a produit un rapport consolidé sur l'Initiative Régionale contre l'exploitation illicite des ressources naturelles portant sur une période de 10 ans. Les rapports à mi-parcours et	

Indicateurs des effets (selon le CLAR; si nécessaires, ajouter d'autres lignes)	Valeur de base (année)	Valeur la plus récente (A)	Cible visée (B) (valeur escomptée à l'achèvement du projet)	Progrès vers la réalisation de la cible (% réalisé) (A/B)	Compte-rendu descriptif (longueur maximale indicative : 50 mots par effets)	Indicateur sectoriel de base (Oui/Non)
par les États membres					annuels de S & E sur l'Initiative Régionale contre l'exploitation illicite des ressources naturelles pour 2016 ont été produits	
Effet 2						
Le Burundi, la République centrafricaine, la RDC, le Congo et le Rwanda mettent en œuvre le système de certification de la CIRGL d'une manière qui tienne compte des conflits.						
États membres qui adoptent des instruments législatifs pour la mise en œuvre du Protocole de la CIRGL sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et le commerce des minerais sujets aux conflits, en particulier l'or, l'étain, le tungstène et le tantale		2	5	40%	Seuls le Rwanda et la RDC ont adopté les instruments législatifs pour la mise en œuvre du Protocole de la CIRGL sur l'exploitation des ressources naturelles et le commerce des minerais sujets aux conflits, en particulier l'or, l'étain, le tungstène et le tantale.	
Réduction du commerce / exportation de minerais extraits illégalement		NA	NA	-	Au Rwanda et en RDC, les rapports indiquent une augmentation substantielle de la contribution des revenus miniers au PIB. Malheureusement, les données officielles ne peuvent pas être citées sans l'autorisation expresse des pays membres. Pour les autres pays, il n'y a pas d'informations disponibles.	

Indicateurs des effets (selon le CLAR; si nécessaires, ajouter d'autres lignes)	Valeur de base (année)	Valeur la plus récente (A)	Cible visée (B) (valeur escomptée à l'achèvement du projet)	Progrès vers la réalisation de la cible (% réalisé) (A/B)	Compte-rendu descriptif (longueur maximale indicative : 50 mots par effets)	Indicateur sectoriel de base (Oui/Non)
Nombre de pays publiant les rapports d'audit annuels du secteur minier		2	5	40%	Seuls deux pays ont fait des audits de minerais à savoir le Rwanda (4) et la RDC (4)	
Notation (voir méthodologie EER)*	Compte-rendu descriptive					
3	A part l'effet relatif à la réduction du commerce/exportation des minerais, les effets ont été globalement réalisés.					

3. Rapport sur les produits

Indicateurs des produits (selon le CLAR; si nécessaires, ajouter d'autres lignes)	Valeur de base (année)	Valeur la plus récente (A)	Cible visée (B) (valeur escomptée à l'achèvement du projet)	Progrès vers la réalisation de la cible (% réalisé) (A/B)	Compte-rendu descriptif (longueur maximale indicative : 50 mots par effets)	Indicateur sectoriel de base (Oui/Non)
Composante 1 Renforcement des capacités institutionnelles de la CIRGL						
Produit 1.1: Les capacités du Secrétariat de la Conférence de la CIRGL sont renforcées						
Nombre de réunions de coordination de partenaires techniques et financiers	-	2	2	100%		
Nombre de personnes formées sur le suivi-évaluation des ressources naturelles	-	32	32	100%	12 cadres du Secrétariat de la CIRGL et 20 personnes des pays membres ont été formées sur le suivi-évaluation	

Indicateurs des produits (selon le CLAR; si nécessaires, ajouter d'autres lignes)	Valeur de base (année)	Valeur la plus récente (A)	Cible visée (B) (valeur escomptée à l'achèvement du projet)	Progrès vers la réalisation de la cible (% réalisé) (A/B)	Compte-rendu descriptif (longueur maximale indicative : 50 mots par effets)	Indicateur sectoriel de base (Oui/Non)
Nombre de personnes formées l'audit des ressources naturelles et des produits / activités du secteur minier	-	15	15	100%	Tous les 15 membres du Comité d'audit des minerais ont bénéficié de formations	
Nombre de personnes formées sur la prise en compte du genre dans le secteur minier	-	77	77	100%	77 personnes représentant les différentes parties prenantes (Etats membres bénéficiaires du projet, Société civile) ont pris part aux différents ateliers de sensibilisation sur la prise en compte du genre dans le secteur minier	
Un rapport sur l'Etat des lieux de la prise en compte du genre dans le secteur minier	-	1	1	100%	Un rapport sur l'état des lieux de la prise en compte du genre au Rwanda et République Centrafricaine a été produit et validé	
Personnel formé au développement et à la mise en œuvre d'une stratégie de communication efficace	-	5	40	12,5%	Une stratégie de communication et un guide de formation ont été produits. Cinq personnes du Secrétariat Exécutif ont été formées sur la stratégie de communication et l'animation du site WEB. Cependant, il n'a pas été possible de former les pays membres sur la stratégie de communication.	

Indicateurs des produits (selon le CLAR; si nécessaires, ajouter d'autres lignes)	Valeur de base (année)	Valeur la plus récente (A)	Cible visée (B) (valeur escomptée à l'achèvement du projet)	Progrès vers la réalisation de la cible (% réalisé) (A/B)	Compte-rendu descriptif (longueur maximale indicative : 50 mots par effets)	Indicateur sectoriel de base (Oui/Non)
Composante 2 : Mise en œuvre du Protocole de la CIRGL sur l'exploitation illégale des ressources naturelles dans 5 pays membres						
Produit 2.1: Capacités des 5 États membres cibles à mettre en œuvre le Protocole sont renforcées						
-						
Nombre de réunions ministérielles de coordination sur la domestication du protocole de la CIRGL sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles	-	1	1	100%	Une réunion des Ministres des Mines des Etats membres de la CIRGL a été organisée à Brazzaville en octobre 2016	
Nombre de réunions sur l'évaluation du processus de domestication du protocole de la CIRGL sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles	-	1	2	50%	Une seule réunion a été tenue à Goma en RDC. Difficultés rencontrées à organiser des réunions dans d'autres Etats bénéficiaires en raison de l'indisponibilité des parties prenantes.	
Nombre d'ateliers/réunions du Comité d'audit des minerais		4	4	100%		
Un guide sur la formalisation du secteur minier produit		1	1	100%	Guide élaboré et validé	
Composante 3 Gestion du projet						
Produit 3.1: Le Secrétariat Exécutif construit un environnement de travail professionnel et efficace pour mettre en œuvre avec succès le protocole relatif à la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles						

Indicateurs des produits (selon le CLAR; si nécessaires, ajouter d'autres lignes)	Valeur de base (année)	Valeur la plus récente (A)	Cible visée (B) (valeur escomptée à l'achèvement du projet)	Progrès vers la réalisation de la cible (% réalisé) (A/B)	Compte-rendu descriptif (longueur maximale indicative : 50 mots par effets)	Indicateur sectoriel de base (Oui/Non)
Expert / coordinateur de projet embauché		1	1	100%	Tout le personnel de gestion du projet a été mis en place mais avec beaucoup de retard. Le Secrétariat Exécutif a pris trop de temps pour remplacer l'expert en acquisitions	
Assistant de projet engagé		1	1	100%		
Assistants techniques recrutés		2	2	100%		
Notation (voir méthodologie EER)*	Compte-rendu descriptif					
3	Toutes les activités programmées ont toutes été exécutées mais leur lancement tardif n'a pas permis d'accompagner les Etats membres dans la mise en œuvre des outils produits dans le cadre du projet.					

4. Notation de l'Objectif de développement (OD)¹

Notation de l'OD (à partir de l'EER actualisé)*	Compte-rendu descriptif (longueur maximale indicative: 250 mots)
3	En raison de la forte fragilité budgétaire des pays membre de la CIRGL bénéficiaire du programme, le projet a fortement contribué à l'objectif de développement dans la mesure où il a permis de sensibiliser les Etats et les entreprises exportatrices sur la nécessité de se soumettre à l'audit des chaînes d'approvisionnement en minerais en vue d'augmenter l'assiette fiscale. Un des apports qu'il importe de souligner est la révision du Manuel de certification régional des minerais. Cette révision permettra aux pays membres de pouvoir aligner leurs pratiques d'audit des minerais au protocole de la CIRGL relatif à la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles. Il importe cependant de noter que les pratiques en matière d'accréditation des cabinets des minerais ne sont pas encore harmonisées car dans certains pays des cabinets non accrédités par la CIRGL continuent à auditer la chaîne d'approvisionnement des minerais. Aussi, certains pays comme le Burundi, la République Centrafricaine et le Congo Brazzaville n'ont pas été concernés par l'audit des minerais. En outre, même dans des pays comme la République démocratique du Congo, où des missions d'audit ont eu lieu, certaines entreprises ne se soumettent pas encore au processus d'audit. Concernant l'harmonisation des lois sur l'exploitation minière, la plus part des pays bénéficiaires comme le Burundi, la RDC et Rwanda ont déjà domestiqué le contenu du manuel de certification des minerais. Quant à la formalisation de l'exploitation minière artisanale, même s'il n'a pas été possible d'effectuer un accompagnement des pays dans le sens d'engager un véritable processus pouvant aider les acteurs à travailler de manière formelle, le projet a permis la production d'un guide qui permettra aux pays bénéficiaires de structurer davantage l'exploitation minière artisanale et à petite échelle. Cette

¹ Pour ce qui concerne les opérations utilisant l'ancien rapport de supervision et système de notation de SAP, la note de l'OD du PCR sera calculée en utilisant la méthodologie de l'EER.

	restructuration des exploitations artisanales, une fois réalisée, permettra d'avoir des effets positifs importants sur la sécurité du travail dans cette partie du secteur minier car jusqu'ici, les artisans miniers travaillent dans des conditions précaires sans aucune forme de garantie.
--	--

5. Bénéficiaires (si nécessaire, ajouter d'autres lignes)

Réels (A)	Prévus (B)	Progrès vers la réalisation de la cible (% réalisé A/B)	% Femmes	Catégorie (par exemple, les agriculteurs, les étudiants)
Toute la population des cinq pays bénéficiaires du projet	Toute la population des cinq pays bénéficiaires du projet	100%	50,14%	Toute la population

6. Effets imprévus ou additionnels (si nécessaire, ajouter d'autres lignes)

Description	Type (exemple. genre, changement climatique, aspect social, autres)	Positif ou négatif	Impact sur le projet (élevé, moyen, faible)
Néant.	-	-	-

7. Leçons tirées relativement à l'efficacité (si nécessaires, ajouter d'autres lignes)

Questions clés (5 maximum; si nécessaire, ajouter d'autres lignes)	Leçons tirées	Public cible
Au vu de la longueur du processus législatif, il était difficilement envisageable d'atteindre certains des résultats recherchés par le projet	Au-delà de l'engagement politique qui peut freiner l'adoption et l'appropriation des outils liés à la gestion des ressources naturelles, les projets de renforcement de capacités ad hoc doivent tenir compte des délais matériels nécessaires pour faire évoluer la réglementation y relative.	Donataire et Banque
Les réglementations nationales ne parviennent pas encore à criminaliser l'exploitation illégale des ressources naturelles	La CIRGL doit mettre en place des mécanismes incitant les Etats à créer des instruments juridiques pour criminaliser l'exploitation illégale des ressources naturelles, à adhérer et à créer des mécanismes de certification comme outil de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles	Donataire
Les projets visant l'amélioration de la transparence dans les secteurs aussi sensibles	Les difficultés d'adhésion des Gouvernements autour de ces programmes appellent une approche intégrée des projets des secteurs sensibles comme les mines où les indicateurs du projet devront être considérés par exemple comme des déclencheurs d'Appui Budgétaire.	Donataire

comme les mines devraient être intégrés dans des initiatives de gouvernance plus large		et Banque
--	--	-----------

C Efficience

1. Respect du calendrier

Durée prévisionnelle – année (A) (selon le REP)	Délai réel d'exécution – année (B) (depuis l'entrée en vigueur du 1er décaissement)	Délai prévu par rapport au délai réel d'exécution (A/B)	Notation*
26 mois	41 mois	63%	3

Compte-rendu (longueur maximale indicative : 250 mots)

La mise en œuvre des activités prévues a pâti du retard enregistré dans la mise en place de l'équipe en charge de la gestion du projet. Cela a fait que l'exécution du projet qui devait, à l'origine, s'étaler sur une période de deux ans à compter de novembre 2013, n'a véritablement démarré qu'en janvier 2015, soit plus d'une année de retard. En conséquence, la date d'achèvement a été prorogée au 31 décembre 2016. Ce démarrage tardif a fait que l'audit du 1^{er} exercice n'a pas pu être effectué, ce qui a impacté négativement sur les performances du projet car la Banque a dû suspendre les décaissements, ce qui a d'une part freiné les activités car ne disposant pas de suffisamment de ressources sur le compte spécial et d'autre part occasionné une nouvelle prorogation de la date de clôture au 31 mars 2017.

En outre, la crise post-électorale d'avril 2015 a également porté un coup de frein aux activités du projet car certains consultants qui devaient venir au Burundi ont dû reporter et parfois annulé leur mission. Cette situation s'est davantage compliquée après le départ du spécialiste en acquisitions qui a dû quitter la CIRGL du fait qu'il estimait sa sécurité pas suffisamment garantie. Enfin, les retards dans l'élaboration des termes de référence des consultants ont constitué également une autre source de non-respect du calendrier.

2. Efficience de l'utilisation des ressources

Pourcentage moyen de la réalisation matérielle des produits du CLAR financés par tous les financiers (A) (voir II.B.3)	Taux d'engagement (%) (B) (voir tableau 1.C – Total taux d'engagement de tous les bailleurs de fonds)	Pourcentage moyen de la réalisation matérielle par rapport au taux d'engagement (A/B)	Notation*
94%	74,2%	126,7%	4

Compte-rendu (longueur maximale indicative : 250 mots)

La CIRGL a utilisé les ressources du projet de manière efficace en cherchant à chaque fois que possible d'utiliser les experts internes pour la mise en œuvre des activités qui, au départ, devaient être confiées à des consultants externes. A titre illustratif les consultations relatives à la coordination des bailleurs qui devaient être assurées par un consultant ont été confiées au Coordinateur du projet, en collaboration avec l'Unité chargée des ressources naturelles qui a été créée au sein du Département Programme Démocratie et Bonne Gouvernance de la CIRGL. De même, la CIRGL a considéré que le travail d'harmonisation des législations nationales en matière de certification pouvait être confié à un expert juriste de la CIRGL qui travaille déjà sur le sujet. Enfin, le poste d'expert en suivi-évaluation à court terme qui devrait appuyer le CIRGL pour la mise en place du système de suivi-évaluation a été supprimé et la tâche fondue dans les attributions de l'expert en suivi-évaluation chargé d'appuyer les pays bénéficiaires du projet dans la mise en place du système de suivi-évaluation du commerce des minerais concernés.

3. Analyse coût-avantage

Taux de rentabilité économique (à l'approbation)	Taux de rentabilité économique actualisé (à l'achèvement)	Notation*
N. A.	N. A.	3
Compte-rendu descriptive (longueur maximale indicative : 250 mots)		
<p>L'analyse cout-bénéfice peut être faite à travers l'apport des différents outils produits dans le cadre du projet sur l'objectif poursuivi. Les avancées observées en matière de certification dans des pays comme le Rwanda et la RDC où 4 revues indépendantes d'audits du commerce des minerais ont été effectuées, dans chacun de ces deux pays, par le Comité d'Audit montrent que si ces efforts sont généralisés, les pays membres pourront progressivement imposer de bonnes pratiques en matière de commerce des minerais. De même, la révision du manuel de certification régional permettra de mieux structurer l'audit des minerais et éviter comme c'est le cas aujourd'hui d'avoir des cabinets d'audit qui n'intègrent pas l'amont du processus d'approvisionnement des minerais dans leurs pratiques. En outre, la production du Guide pour la formalisation de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle peut aider à professionnaliser progressivement ce maillon de la chaîne d'approvisionnement dans un processus de gagnant-gagnant qui profiterait pleinement aux économies nationales mais aussi aux exploitants miniers eux-mêmes. Ainsi, l'informalité de l'exploitation artisanale et à petite échelle étant encore estimée à 90%, les avancées en matière de formalisation pourront plus bénéficier aux finances de l'Etat des pays concernés que ne l'est aujourd'hui si la mise en œuvre des recommandations de l'étude venaient à être mises en œuvre.</p>		

4. État d'avancement de l'exécution (IP)²

Notation de l'EE (tirée de l'EER actualisé) *	Compte-rendu descriptif (commenter spécifiquement les rubriques de l'EE qui ont obtenu une note insatisfaisante ou très insatisfaisante, selon le tout dernier EER). (longueur maximale indicative : 500 mots)
3	<p>La plus part des activités prévues dans le cadre du projet ont été réalisées mais, il importe cependant de noter que pour certaines d'entre elles, les effets attendus n'ont pas été totalement atteints.</p> <p>Les actions de renforcement de capacités en matière de suivi-évaluation ont permis de former des cadres des Ministères en charge des Mines et à les accompagner dans la mise en place des outils de suivi-évaluation. Cependant, les avancées n'ont pas été grandes car à l'exception du Rwanda qui a renforcé son système de suivi-évaluation et la RCA qui a mis en place un service dédié, les autres pays n'ont pas connu des avancées majeures.</p> <p>Quant aux activités de renforcement de capacités du Comité d'audit, celles-ci n'ont pas pu être organisées suffisamment tôt pour permettre un accompagnement des pays bénéficiaires dans la mise en œuvre des leçons apprises afin d'apporter les améliorations nécessaires au mécanisme régional de certification ainsi qu'à la méthodologie de l'audit. Il est fort probable que les améliorations apportées au manuel de certification des minerais lors de la dernière réunion de Comité d'audit ne soient pas rapidement domestiquées par les pays membres.</p> <p>En outre, l'étude sur la formalisation de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle risque de ne pas profiter rapidement aux pays membres. L'apport de la mise en œuvre des 14 recommandations formulées par l'étude qui devraient permettre aux artisans miniers de bénéficier à terme des avantages suivants: un marché</p>

² Pour ce qui concerne les opérations utilisant l'ancien rapport de supervision et système de notation de SAP, la note de l'EE devra être convertie de l'échelle de 0 à 3 utilisée dans SAP à celle de 1 à 4 utilisée dans le EER

	<p>sûr et équitable, la protection Gouvernementale, l'accès à la technologie, l'accès au financement, etc. risque d'être retardé car aucun pays n'a pu, ne fut-ce qu'à titre expérimental, utiliser le guide pour la formalisation du secteur artisanal minier. Si l'étude avait été menée suffisamment tôt, la CIRGL aurait au moins aidé les pays désireux de le faire à mettre en œuvre la recommandation 5 relative à « l'Élaboration d'une stratégie nationale de formalisation », ce qui pourrait constituer une bonne porte d'entrée à la formalisation du secteur minier.</p> <p>Enfin, quoique la CIRGL ait décidé d'internaliser la mise en œuvre de l'activité d'harmonisation des législations nationales, cela ne lui a pas permis d'avancer rapidement sur ce volet. La seule réalisation s'est limitée à la mise à jour de la feuille de route de la domestication du protocole sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles de la CIRGL et à inviter tous les Etats membres de mettre en place une feuille route nationale pour la domestication des protocoles prioritaires avec des indicateurs mesurables pouvant aider au suivi de la mise en œuvre. Les Etat Membres restent plutôt lents à harmoniser et à soumettre leur législation aux Protocoles. On comprend dès lors que la CIRGL doit encore faire plus d'efforts pour amener les Etats Membres à s'investir davantage dans l'harmonisation de leur législation aux Protocoles de la CIRGL.</p>
--	---

5. Enseignements tirés relativement à l'efficience

Questions clés (5 maximum; si nécessaires, ajouter d'autres lignes)	Enseignements tirés	Public cible
La production des outils relatifs notamment à la certification des minerais ou à la formalisation du secteur minier n'ont pas suffisamment tenu compte des délais nécessaires à leur domestication par les pays bénéficiaires du projet.	Il est particulièrement important de prévoir un temps suffisant pour l'accompagnement des pays dans la mise en œuvre des outils devant contribuer à la lutte contre l'exploitation illégale des ressources	Donataire
La domestication du protocole sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles de la CIRGL peine à avancer dans certains Etats membres	Il est important d'analyser le niveau d'intégration de la gestion des ressources naturelles dans les politiques nationales visant l'amélioration de la gouvernance avant de s'engager dans les actions relatives à l'appui des pays membres dans ce domaine.	Donataire et Banque
La certification des minerais risque de souffrir du manque d'harmonisation des pratiques car certains pays continuent à accepter l'utilisation de services cabinets d'audit non accrédités par la CIRGL	Des efforts doivent être consentis pour que tous les cabinets d'audit des minerais soient accrédités par la CIRGL afin d'intégrer dans l'audit la chaîne d'approvisionnement des minerais de l'amont jusqu'à l'aval.	Donataire

D Durabilité

1. Viabilité financière

Notation*	Compte-rendu descriptif (longueur maximale indicative : 250 mots)
	NA

2. Durabilité institutionnelle et renforcement des capacités

Notation*	Compte-rendu descriptif (longueur maximale indicative, 250 mots)
3	

	<p>Au niveau des Etats membres bénéficiaires du projet, les activités de renforcement de capacités dont ont bénéficié notamment les membres du Comité d’Audit leur ont permis de disposer de suffisamment de compétences pour pouvoir continuer à améliorer le suivi du mécanisme de certification des minerais à moyen terme. Les outils développés par les membres du Comité d’Audit permettront aux pays de s’approprier progressivement le processus de certification. Cependant, des efforts devraient être davantage consentis pour harmoniser les pratiques de certification en intégrant davantage l’amont du processus d’approvisionnement des minerais dans le mécanisme de certification.</p> <p>Grâce aux différentes sessions de formation sur le genre, les différents acteurs disposent de suffisamment de capacités pour mieux intégrer cette problématique dans les politiques du secteur minier. En outre, les Etats membres ayant bénéficié des appuis conséquents en matière de mise en place du système de suivi-évaluation, ils pourraient être capables de disposer de suffisamment d’information sur l’approvisionnement des minerais (3T, Or) afin d’apprécier régulièrement les progrès accomplis et prendre des mesures appropriées pour renforcer le mécanisme de certification.</p>
--	--

3. Appropriation et durabilité des partenariats

Notation*	Compte-rendu descriptif (longueur maximale indicative : 250 mots)
3	<p>L’appropriation des acquis du projet pourra également être favorisée par le fait que le projet a impliqué l’ensemble des parties prenantes concernées par le développement du secteur minier : autorités nationales, organisations de la société civile, secteur privé, exportateurs de produits miniers, donateurs tels que : EU, GIZ, USAID, etc.</p> <p>Dans le cadre de son exécution, le projet a bénéficié de la synergie des autres initiatives financées par les autres partenaires techniques et financier. Ainsi par exemple, le Guide utilisé pour les sessions de formation relatives à l’intégration du genre dans le secteur minier a été financé par la GIZ, ce qui a permis non seulement d’avancer rapidement sur cette activité mais aussi d’économiser des ressources.</p>

4. Durabilité environnementale et sociale

Notation*	Compte-rendu descriptif (longueur maximale indicative : 250 mots)
	NA

5. Enseignements tirés relativement à la durabilité

Questions clés (5 maximum; si nécessaire, ajouter d’autres lignes)	Enseignements tirés	Public cible
Les Etats semblent ne pas être suffisamment engagés dans le financement de l’activité du Comité d’Audit.	Des mécanismes de financement appropriés, intégrant le secteur privé, devraient être mis en place en vue d’assurer un financement pérenne des comités d’audit	Donataire

III Performances des parties prenantes

A Pertinence

1. Performance de la Banque

Notation*	Compte-rendu descriptif sur la performance (tant quantitative que qualitative, en fonction des informations disponibles) de la Banque, à insérer par l'emprunteur. Voir la note d'orientation sur les questions à aborder. (longueur maximale indicative : 250 mots)
3	La Banque a régulièrement répondu aux demandes du projet, ce qui a permis d'avancer normalement sur la mise en œuvre des activités du projet. Toutefois, la CIRGL n'a pas compris pourquoi, la Banque a suspendu le décaissement en exigeant l'audit financier du 1 ^{er} exercice alors qu'aucune dépense n'avait été engagée. En outre, quoique toutes les activités du projet aient été mises en œuvre, il aurait été nécessaire que la date de clôture du projet puisse être prorogée afin de pouvoir consolider les acquis du projet.

Banque sur sa propre performance (tant quantitative que qualitative, en fonction des informations disponibles). Voir la note d'orientation sur les questions Commentaires à insérer par la Banque sur sa propre performance (tant quantitative que qualitative, en fonction des informations disponibles). Voir la note d'orientation sur les questions à aborder. (longueur maximale indicative : 250 mots) à aborder. (longueur

La Banque a assuré un suivi régulier des activités et apporté une assistance de proximité en termes de préparation des différentes activités. Les délais de réaction de la Banque en matière de passation de marchés ont été rapides.

Questions clés (liées à la performance de la Banque, 5 maximum; si nécessaire, ajouter d'autres lignes)	Enseignements tirés
En décidant de la clôture du projet, la Banque n'a pas suffisamment pris en compte le besoin d'accompagnement des pays afin de permettre aux Etats bénéficiaires de s'approprier des différents outils.	Les délais nécessaires à l'accompagnement des bénéficiaires doivent être clairement identifiés et intégrés dans le calendrier d'exécution, lors de l'évaluation du projet, pour permettre une meilleure appropriation des acquis du projet

2. Performance du Donataire

Notation*	Compte-rendu descriptif sur la performance (tant quantitative que qualitative, en fonction des informations disponibles). Voir la note d'orientation sur les questions à aborder. (longueur maximale indicative : 250 mots)
2	Le projet a été fortement handicapé par la faible autonomie accordée à l'Unité de Gestion du Projet. Compte tenu du fort niveau d'activités de la Direction de la CIRGL en dehors du Burundi et du fait que l'UGP devait attendre les avis de cette dernière sur toutes les décisions, le rythme d'exécution des activités du projet a été fortement ralenti. Enfin, le départ de l'Expert en acquisitions avant la fin du projet et le retard enregistré dans son remplacement ont fortement ralenti son rythme d'exécution.
Questions clés (liées à la performance de l'emprunteur, 5 maximum ; si nécessaire, ajouter d'autres lignes)	Enseignements tirés
La faible autonomie laissée au Coordonnateur de projet est de nature à freiner l'exécution du projet.	La délégation de pouvoir du Coordonnateur de projet devrait être explicite pour permettre aux projets gérés par la CIRGL d'être plus performants
Le retard dans la mise en place de l'Unité de Gestion a freiné la mise en œuvre du projet	La mise en place de l'UGP devrait être une condition préalable au 1 ^{er} décaissement

3. Performances des autres parties prenantes

La situation conflictuelle de certains pays ne permet pas d'envisager des avancées majeures en matière législative car cela nécessite un minimum de stabilité institutionnelle.	La situation de l'environnement politique doit être suffisamment prise en compte avant de s'engager dans un projet dont la mise en œuvre nécessite un niveau de Gouvernance acceptable.	Donataire et Partenaires au développement	
Le projet n'a pas tenu compte de l'existence des minerais concernés par le protocole au niveau de la République du Congo.	Les enjeux liés à l'adhésion dans un programme doivent être suffisamment évalués avant d'impliquer un Gouvernement dans un processus devant amener à des changements au niveau législatif.	Donataire et Banque	
Au vu de la longueur du processus législatif, il était difficilement envisageable d'atteindre certains des résultats recherchés par le projet	Au-delà de l'engagement politique qui peut freiner l'adoption et l'appropriation des outils liés à la gestion des ressources naturelles, les projets de renforcement de capacités ad hoc doivent tenir compte des délais matériels nécessaires pour faire évoluer la réglementation y relative.	Donataire et Banque	
Les réglementations nationales ne parviennent pas encore à criminaliser l'exploitation illégale des ressources naturelles	La CIRGL doit mettre en place des mécanismes incitant les Etats à créer des instruments juridiques pour criminaliser l'exploitation illégale des ressources naturelles, à adhérer et à créer des mécanismes de certification comme outil de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles	Donataire	
Les projets visant l'amélioration de la transparence dans les secteurs aussi sensibles comme les mines devraient être intégrés dans des initiatives de gouvernance plus large	Les difficultés d'adhésion des Gouvernement autour de ces programmes appelle une approche intégrée des projets des secteurs sensibles comme les mines où les indicateurs du projet devront être considérés comme par exemple des déclencheurs d'Appui Budgétaire	Donataire et Banque	
La production des outils relatifs notamment à la certification des minerais ou à la formalisation du secteur minier n'ont pas suffisamment tenu compte des délais nécessaires à leur domestication par les pays bénéficiaires du projet.	Il est particulièrement important de prévoir un temps suffisant pour l'accompagnement des pays dans la mise en œuvre des outils devant contribuer à la lutte contre l'exploitation illégale des ressources	Donataire	
La domestication du protocole sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles de la CIRGL peine à avancer dans certains Etats membres	Il est important d'analyser le niveau d'intégration de la gestion des ressources naturelles dans les politiques nationales visant l'amélioration de la gouvernance avant de s'engager dans les actions relatives à l'appui des pays membres	Donataire et Banque	

	dans ce domaine.		
La certification des minerais risque de souffrir du manque d'harmonisation des pratiques car certains pays continuent à accepter l'utilisation de services cabinets d'audit non accrédités par la CIRGL	Des efforts doivent être consentis pour que tous les cabinets d'audit des minerais soient accrédités par la CIRGL afin d'intégrer dans l'audit la chaîne d'approvisionnement des minerais de l'amont jusqu'à l'aval.	Donataire	
Les Etats semblent ne pas être suffisamment engagés dans le financement de l'activité du Comité d'Audit.	Des mécanismes de financement appropriés, intégrant le secteur privé, devraient être mis en place en vue d'assurer un financement pérenne des comités d'audit	Donataire	
La faible autonomie laissée au Coordonnateur de projet est de nature à freiner l'exécution du projet	La délégation de pouvoir du Coordonnateur de projet devrait être explicite pour permettre aux projets gérés par la CIRGL d'être plus performants	Donataire	
Le retard dans la mise en place de l'Unité de Gestion a freiné la mise en œuvre du projet	La mise en place de l'UGP devrait être une condition préalable au 1 ^{er} décaissement	Donataire et Banque	
La programmation des réunions de très haut niveau reste problématique	L'organisation des réunions de haut niveau devrait être validée dès l'exercice de programmation annuelle	Donataire	

Notation*	Compte-rendu descriptif sur la performance des autres parties prenantes, y compris les cofinanciers, les entrepreneurs et les prestataires de service. Voir la note d'orientation sur les questions à aborder. (longueur maximale indicative : 250 mots)		
3	Le projet n'a pas de co-financier. Les autres parties prenantes sont constituées des Etats Membres et consultants ayant contribué à la mise en œuvre des différentes activités. De manière générale, les Etats membres ont apporté leur contribution dans l'organisation des différentes activités mais il importe de noter que la date de tenue de certains séminaires a parfois été reportée, ce qui a impacté négativement sur l'avancement des activités. Pour certains consultants, leur travail a été freiné par la faible disponibilité des responsables assurant la coordination de leurs activités dans les pays. Enfin, le désistement de certains consultants suite à la crise de 2015 a fortement handicapé l'avancement des activités programmées.		
Questions clés (liées à la performance des autres parties prenantes, 5 maximum ; si nécessaire, ajouter d'autres lignes)	Enseignements tirés (5 maximum)	Public cible (pour les leçons tirées)	
La programmation des réunions de très haut niveau reste problématique	L'organisation des réunions de haut niveau devrait être validée dès l'exercice de programmation annuelle	Donataire	

IV Synthèse des principaux enseignements tirés et recommandations

1. Principaux enseignements tirés

Questions clés (5 maximum; si nécessaire, ajouter d'autres lignes)	Principaux enseignements tirés	Target audience

2 Principales recommandations (en mettant un accent particulier sur la garantie de la durabilité des avantages du projet)

Questions clés (10 maximum; si nécessaire, ajouter d'autres lignes)	Principale recommandation	Responsable	Délai
Retard dans la justification de la dernière avance reçue de la Banque et dans la remise du solde du compte spécial à la Banque	Tout faire pour soumettre les pièces justificatives et retourner le solde du compte spécial avant la fin du mois de novembre 2017	Donataire	30 novembre 2017

V Notation globale du RAP

Volets et critères	Notation*
VOLET A : PERTINENCE	3,5
Pertinence de l'objectif de développement du projet (II.A.1)	4
Pertinence de la conception du projet (II.A.2)	3
VOLET B : EFFICACITÉ	3
Objectif de développement (OD) (II.B.4)	3
VOLET C : EFFICIENCE	3,3
Respect du calendrier (II.C.1)	3
Efficacité de l'utilisation des ressources (II.C.2)	4
Analyse coût-avantage (II.C.3)	3
État d'avancement de l'exécution (IP) (II.C.4)	3
VOLET D : DURABILITÉ	2,5
Viabilité financière (II.D.1)	NA
Durabilité institutionnelle et renforcement des capacités (II.D.2)	3
Appropriation et durabilité des partenariats (II.D.3)	2
Durabilité environnementale et sociale (II.D.4)	NA
VOLET E : PERFORMANCES DES PARTIES PRENANTES	2,67
Performance Banque	3
Performance du Donataire	2
Performances des autres parties prenantes	3
NOTE GLOBALE DE L'ACHEVEMENT DU PROJET	2,99

Sigle <i>(si nécessaires, ajouter d'autres lignes)</i>	Description

APPROVAL

Author of the Report	Authorized by DDG/RGE
<p style="text-align: center;">Name: Hercule YAMUREMYE</p> <p>Date :</p>	<p style="text-align: center;">Name: Nnenna NWABUFO</p> <p>Date:</p>